



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue jeudi le 16 décembre 1999 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300 boulevard Don-Quichotte, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Michel Tartre.

Étaient présents :

Monsieur le maire,	Michel Tartre
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,	Lynn Legault-Niemi Jacques Sirois Daniel Lauzon Benoit Aumais
Absente pour cause, la conseillère,	Micheline Lévesque
Madame la directrice générale, Madame la secrétaire-trésorière adjointe,	Manon Bernard Micheline L. Morency

L'avis de convocation ayant été signifié par la secrétaire-trésorière à tous les membres du Conseil municipal en date du 7 décembre 1999, tel que requis par le Code municipal et même aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de l'assemblée.

99-12-261 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

99-12-262 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2000

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2000 comme suit :

REVENUS	
Taxes	5 822 335.00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	237 500.00 \$
Autres recettes de sources locales	13 224.00 \$
Autres services rendus	805 000.00 \$
Transferts	79 634.00 \$
Total	6 957 693.00 \$
DÉPENSES	
Administration générale	727 572.00 \$
Sécurité publique	1 238 046.00 \$
Transport	987 794.00 \$
Hygiène du milieu	1 522 184.00 \$
Urbanisme	182 537.00 \$
Loisirs	765 199.00 \$
Financement	1 093 512.00 \$
Déficit Québec	281 349.00 \$
Total	6 798 193.00 \$
Immobilisations	159 500.00 \$
Total	6,957,693.00 \$

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

99-12-263

**ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2000-2001-2002**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2000-2001-2002.

ADOPTÉE

99-12-264

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 381 – TAUX DE TAXES ORDURES, ÉGOUT
ET EAU**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée régulière du 9 novembre 1999;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'adopter le règlement relatif à la compensation pour les services d'enlèvement des ordures ménagères, d'égout et d'alimentation en eau pour l'exercice financier 2000.

ADOPTÉE

99-12-265

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 291-3 – RÈGLEMENT IMPOSANT UNE
SURTAUX SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée spéciale du 7 décembre 1999;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'adopter le règlement # 291-3 modifiant le règlement # 291 et amendements imposant une surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

ADOPTÉE

99-12-266

TAUX DES TAXES FONCIÈRES POUR 2000

Il est proposé par, le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu de décréter les taux de taxes foncières suivants :

- Une taxe foncière générale au montant de huit mille quatre cent soixante-dix-neuf dix millièmes de dollar (0,8479\$) du cent dollars d'évaluation;
- Une taxe foncière pour défrayer notre quote-part pour assainir les finances publiques du Québec au montant de sept cent quatre-vingt-huit dix millièmes de dollar (0,788\$) du cent dollars d'évaluation;
- Ces taxes à être prélevées contre tous les immeubles imposables de la municipalité, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

99-12-267 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu de lever l'assemblée et ce à 8h20.

ADOPTÉE


Manon Bernard
Directrice générale


Michel Tarte
Maire

/vc

